

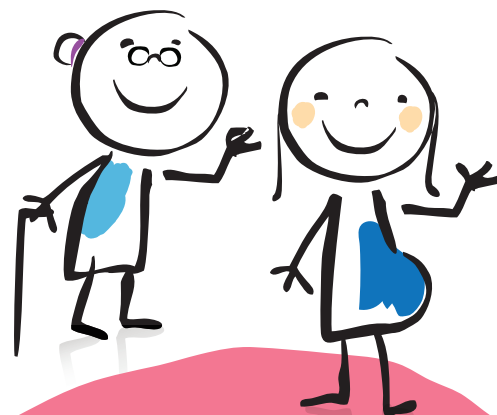


Des municipalités engagées pour les enfants!

Le programme d'accréditation *Municipalité amie des enfants*

De quoi s'agit-il ?

- Une **RECONNAISSANCE des acquis et des intentions** de votre municipalité quant à l'importance accordée aux enfants de 0 à 17 ans;
- Un **LEVIER** pour démontrer l'**engagement formel de votre municipalité** à contribuer au développement global des enfants;
- Un **MESSAGE D'OUVERTURE** et d'accueil à la contribution des enfants à votre collectivité.



Quelles sont les retombées ?

- Des **acteurs engagés et mobilisés** en faveur des enfants;
- De nouveaux projets **PAR** et **POUR les enfants**;
- L'**enrichissement** de sa politique familiale municipale.



Obtenir l'accréditation en 2 étapes !

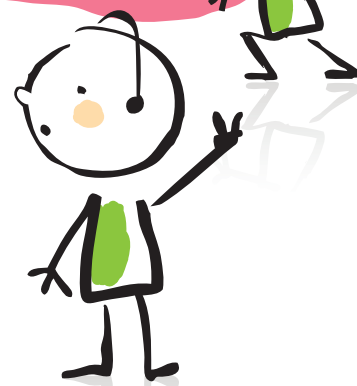
Une démarche rapide et à la portée de tous.

1

Adopter une résolution démontrant l'engagement de la Municipalité envers le projet

2

Constituer son dossier de candidature (à télécharger dans la section MAE du site du CAMF)



Vous désirez plus d'information !

Communiquez avec nous au 450 466.9777 poste 223 ou mballaire@camf.ca

Les dossiers de candidature doivent être déposés à l'attention du comité d'accréditation MAE (mballaire@camf.ca)



**CARREFOUR
ACTION MUNICIPALE
ET FAMILLE**

www.camf.ca

FAQ



Le programme d'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE)

Toutes les réponses à vos questions !



Est-ce que l'accréditation MAE s'adresse à toutes les municipalités ?

- **OUI.** Toutes les municipalités peuvent déposer leur candidature: petite ou grande, en milieu rural ou urbain.

Quelles sont les conditions préalables à l'obtention de l'accréditation MAE ?

- Une seule condition: avoir **adopté une politique familiale municipale.**

Que contient le dossier de candidature ?

- Un bref **portrait statistique** du milieu;
- Une **auto-évaluation** des actions spécifiques à l'enfance déjà en place;
- Un **plan d'action** résumé lié aux intentions de la municipalité pour la durée de l'accréditation (3 ans).

Combien de temps l'accréditation MAE est-elle valide ?

- L'accréditation MAE est valide **pour une période de 3 ans.**

Quels sont les engagements d'une municipalité accréditée MAE ?

- Organiser une **activité de lancement** pour souligner la remise officielle de son accréditation MAE, par le CAMF;
- **Diffuser l'état d'avancement** du plan d'action lié aux intentions, à la mi-projet (après 18 mois);
- **Célébrer annuellement** la *Journée internationale des droits de l'enfant* (qui a lieu le 20 novembre).

Quelles sont les municipalités accréditées jusqu'à maintenant ?

- **Plus de 50 municipalités** (dont une MRC), réparties aux 4 coins du Québec;
- Pour consulter la liste des MAE: <http://carrefourmunicipal.qc.ca/municipalite-amie-des-enfants/municipalites-accreditees/>



CARREFOUR
ACTION MUNICIPALE
ET FAMILLE

www.camf.ca

Le **Carrefour action municipale et famille**, en tant que porteur du programme MAE au Québec, assure le soutien et le suivi postaccréditation et met à la disposition des municipalités des outils de promotion et d'information.

Contactez-nous pour plus d'information

mballaire@camf.ca 450 466-9777, p.223